

2022-0975

2022-03-04

ULD^{MD} P3610
Liquide Pour Vaporisation

Conçu pour le contrôle des insectes, en général, dans les bureaux, hôtels, motels,
industries alimentaires-partout où les insectes sont un problem

DOSAGE EXTRA FAIBLE
EMPLOYER SEULEMENT AVEC GÉNÉRATEURS D'AÉROSOL

COMMERCIAL

GARANTIE:

Pyrethrins.....	3,0%
Piperonyl butoxide, technical.....	6,0%
N-octyl bicycloheptene dicarboximide.....	10,0%

N° D'HOMOLOGATION 15295 LOI SUR LES PRODUCTS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION - GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

EN CAS D'URGENCE DÛ À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS
EN DANGER, APPELLEZ LE JOUR OU LA NUIT AU 1-800-454-2673

3.8 LITRES

BASF Canada Inc.
5025 Creekbank Road
Édifce A, 2^e étage
Mississauga, Ontario L4W 0B6

Tél. No. 1-877-371-2273

2022-0975

2022-03-04

(Back Panel)

MODE D'EMPLOI : Pulvérisation d'ambiance

Utiliser le produit non dilué pour tuer les formes adultes et accessibles d'insectes nuisibles* qui infestent les aliments conservés (entreposés dans des sacs en papier multiparois ou dans des sacs en tissu) dans les entrepôts, les locaux d'entreposage ou les endroits semblables. Fermer la pièce ou l'entrepôt et éteindre tous les systèmes de ventilation. Tout les interrupteurs actionnant tout équipement électrique qui pourrait fonctionner au cours du traitement devraient être mis au point d'arrêt. Tous les feux, flammes et lampes témoins ou toute autre source d'allumage devraient être éteints et mis au point d'arrêt. Pour appliquer le produit, utiliser un dispositif de pulvérisation semblable à l'équipement BASF. Utiliser 100 mL du produit par 100 m³ d'espace. Garder la pièce fermée pendant une heure. Ne pas rester dans les lieux traités. Ventiler les lieux avant d'y retourner. Au besoin, appliquer de nouveau le produit pour contrôler les insectes.

*Les insectes nuisibles incluent notamment : charançon du riz, ténébrion meunier, cadelle, tribolium brun de la farine, cucuje dentelé des grains, alucite, pyrale méditerranéenne de la farine et pyrale indienne de la farine.

POUR LE DÉTAIL DES DIRECTIVES, VOIR L'ÉTIQUETTE COMPLÉMENTAIRE

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter tout contact cutané. Nocif si avalé. Éviter d'inhaler les brouillards pulvérisés. Ne pas utiliser dans les usines de transformation des aliments ou dans les étables à vaches laitières. Dans les usines de conditionnement des viandes et de transformation des aliments, ne pulvériser le produit que lorsque l'usine n'est pas en activité. Ne laisser aucun ingrédient des produits de la viande ni matériau d'emballage à découvert dans la pièce et couvrir tout l'équipement servant à la manipulation des aliments. Toute surface traitée qui pourrait entrer en contact avec des produits alimentaires à base de viande ou d'autres produits alimentaires doit être bien lavée et rincée avec de l'eau potable après la pulvérisation et avant d'être réutilisée pour la transformation des produits alimentaires. NE PAS UTILISER SUR LES ALIMENTS.

Bien mélanger le contenant avant chaque utilisation. Garder le contenant fermé et l'entreposer dans un lieu frais.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

2022-0975

2022-03-04

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

2022-0975

2022-03-04

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le produit contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter les symptômes.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS A L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

ULD^{MD} P3610 Liquide Pour Vaporisation

Pulvérisation dans l'air - À utiliser pur, pour tuer les formes accessibles d'insectes* qui infestent des produits à base de fruits secs en stock ou en cours de traitement : Fermer la pièce ou l'entrepôt ainsi que tous les systèmes de ventilation. Tout les interrupteurs actionnant tout équipement électrique qui pourrait fonctionner au cours du traitement devraient être mis au point d'arrêt. Employer un dispositif de pulvérisation analogue à l'équipement BASF afin de disperser le produit en brouillard fin dans l'air au-dessus des plateaux et des rayons. Ne pas diriger directement sur les fruits. Utiliser un dosage ne dépassant pas 200 mL pour 100 mètres cubes d'air. Ne pas réutiliser pendant 30 jours. Laisser la pièce fermée pendant une heure. Ne pas rester dans les zones traitées et les ventiler avant de rentrer.

*Tribolium brun de la farine, la pyrale indienne de la farine, nitidule des fruits, cucujide dentelé des grains, blattes.

Pulvérisation dans l'air - A employer dilué, pour tuer les mouches, les moustiques et les moucheron dans les zones découvertes : Diluer le concentré avec distillats de pétrole aux proportions d'une partie de concentré pour deux parties d'huile, et bien mélanger. Utiliser à un moment où la température est fraîche (24°C ou moins) et la vitesse du vent est approximativement de 8 km par heure. Au moyen d'un équipement analogue au BASF, pulvériser à raison de 450 mL par minute au vent de la région à traiter. Si l'équipement est monté sur un camion, maintenir la vitesse approximativement à 8 km par heure. Répéter l'application si nécessaire.

Pulvérisation dans l'air - Pour le contrôle des drosophiles, des mouches, des moucheron, des moustiques et des guêpes dans les usines d'alimentation, les établissements de services alimentaires, les espaces de stockage et les véhicules de livraison : Diluer le produit concentré au moyen d'une huile minérale blanche ou d'un hydrocarbure de pétrole léger sans odeur, à la proportion d'une partie de concentré pour deux parties d'huile, et bien mélanger. Ne pas appliquer en cours de traitement des aliments. Tout les interrupteurs actionnant tout équipement électrique qui pourrait fonctionner au cours du traitement devraient être mis au point d'arrêt. Retirer ou protéger toute nourriture. Protéger l'équipement devant être en contact direct avec la nourriture. Au moyen d'un équipement BASF, régler pour obtenir des gouttelettes d'aérosols de 30 microns ou moins. Appliquer 100 mL de produit pour 100 mètres cubes d'espace. Laisser la pièce fermée pendant une heure et ventiler avant d'y entrer. Avant de reprendre le travail, au moyen d'eau potable, nettoyer à fond tout l'équipement, les étagères, les rayons, etc. devant recevoir de la nourriture.

Pulvérisation en l'air et en contact direct - A employer non dilué pour tuer les blattes, les lépismes argentés, les fourmis, les araignées et les lasiodermes du tabac dans les usines alimentaires et autres espaces couverts. Au moyen de l'équipement décrit ci-dessus, appliquer la pulvérisation sur toutes les fentes, les crevasses, des boiseries, des cloisons, des planchers, sous les éviers, derrière les tuyaux, partout où se cachent les insectes. Attendre le plus d'insectes possibles. Éviter la vaporisation d'entrer en contact avec la nourriture. Utiliser aux proportions approximatives de 50 mL par 100 mètres d'espace. Laisser la pièce fermée pendant une heure. Ne pas rester dans la région traitée, et ventiler avant d'y entrer. Répéter le traitement si nécessaire.

2022-0975

2022-03-04

AVIS A L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.